

DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

MAIRIE D'UNVERRE

ARRONDISSEMENT
DE
CHÂTEAUDUN

CANTON
DE
BROU

AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le lundi quatorze septembre à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni exceptionnellement, afin de respecter les règles sanitaires en vigueur et notamment la distanciation physique, en la salle associative, en séance publique, sous la présidence de **Mme Marie-Dominique PINOS, Maire,**

Étaient présents :

Mme Marie-Dominique PINOS, M. Nicolas LIGNEAU, Mme Céline SAINT LO, M. Anthony FURET, Mme Maryvonne THOUSEAU, MM.Pascal BULOIS, Vincent NOUVELLON, Laurent PIAUD, Mme Stéphanie HOUSSAYE, M. Sébastien THIROUARD, Mmes Patricia HUETet Laëtitia RAINOT VALLEE formant la majorité des membres en exercice.

Absentes excusées : Mme Aurélie LACROIX (pouvoir à Mme HUET) et M. Rudy PICHARD

Mme **Stéphanie HOUSSAYE** a été élue secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

Représentation au sein des commissions communales – régularisation – délibération n°20-61

Afin d'être en conformité avec l'article L.2121-22 du CGCT qui dispose « Les commissions communales sont convoquées par le Maire, qui en est le Président de droit dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché », une nouvelle délibération est prise pour créer 6 commissions communales et désigner les membres y siégeant.

Demande de subvention au titre de la D.S.I.L.- délibérations n°20-61 et 20-62

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2020 pour les travaux de rénovation de l'église et de la sacristie, et au titre de 2021, pour les travaux d'isolation des salles associatives.

Conventions d'occupation précaire à la Perruche – délibération n°20-63

Il est décidé de renouveler pour un an à compter du 1^{er} novembre 2020, les conventions d'occupation précaire relatives aux parcelles communales sises à la Perruche.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, exercice 2019 – délibération n°20-64

Conformément à la réglementation, le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif de l'exercice 2019 doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice. Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance, l'approuve. Il est consultable en mairie pendant un mois.

Syndicat du Pays Dunois – modification des statuts – délibération n°20-66

Suite à l'adhésion de la commune de Dampierre sous Brou au Syndicat du Pays Dunois, il a été nécessaire de modifier les statuts en conséquence et chaque entité membre du syndicat doit délibérer. Le conseil municipal approuve les modifications présentées.

Projet d'aliénation d'une portion de voie communale à la Grande Bodardière – déclassement de fait – délibération n°20-66

Le 29 juin 2020, le conseil municipal s'était déclaré favorable au déclassement d'une partie de la voie communale n°138 dite de la Grand Bodardière en vue de son aliénation. Cependant, compte tenu de la configuration du lieu, le conseil municipal décide d'appliquer la procédure dite « des délaissés de voirie » et d'acter le déclassement.

